



## Commune de **BAZENCOURT -57530**

Tél : 03.87.64.73.67

Fax : 03.87.57.93.20

[commune.bazencourt@wanadoo.fr](mailto:commune.bazencourt@wanadoo.fr)

### **INFORMATIONS**

#### **SEJOUR 11/15 Ans**

1. Camp ado de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (enfants nés en 2004-2005-2006-2007) à la Base nautique de Mittersheim du 8 au 12 juillet 2019
2. Transport à la charge des parents. Si personne différente, remplir une autorisation écrite. Justificatifs pour déductions éventuelles sur la facture (feuilles de non-imposition, bons CAF, MSA...) à fournir **impérativement** pour l'inscription
3. Liste de matériel :
  - ☞ Tente **IMPERMEABLE** (si possession, uniquement pour les enfants qui l'auront choisi lors de la réunion parents/ équipe d'animation)
  - ☞ Trousse de toilette crème solaire serviettes éponge
  - ☞ **Vêtements chauds**
  - ☞ Change pour 4 jours
  - ☞ Survêtement
  - ☞ **k-way ou vêtement de pluie**
  - ☞ Baskets chaussures usagées pour canoë et voile ( type sandalette caoutchouc décathlon)
  - ☞ Casquette ou chapeau
  - ☞ Maillots de bain + serviette
  - ☞ Sac de couchage
  - ☞ Coussin (si besoin)
  - ☞ Bol ou tasse
  - ☞ Couverts (petite cuillère, fourchette, couteau)
  - ☞ Assiette
  - ☞ Verre ou gobelets
  - ☞ Lampe de poche
  - ☞ **Si médicaments, fournir l'ordonnance**
4. Ne pas emporter d'objets de valeur (vêtements valeurs, bijoux, etc...)
5. En ce qui concerne les consoles de jeux, téléphones, ils seront seulement utilisés afin d'alimenter le compte FACEBOOK privé du séjour à destination des parents et enfants.

#### **La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol**

N° de portable de Renaud WESTER (directeur) : 06-61-09-71-05 ; Céline Schrotzenberger (directrice adjointe) : 06-69-61-01-29

\* **Mise en garde spéciale** : En cas de comportement d'un participant mettant en danger les autres participants, ou se mettant en danger lui-même, faute d'avoir écouté les consignes soumises par l'équipe d'animation, le directeur du camp se verra dans l'obligation d'avertir les parents ou responsables légaux dans un premier temps, et de procéder à une exclusion définitive du participant (Frais de retour à la charge des familles). Il en va de même pour toute dégradation volontaire, pour toute pratique et comportement illicite (vol, vandalisme, alcool, drogue), pour les troubles et nuisances causés sur le site et à autrui, pour le non-respect des règles d'hygiène, de pudeur ; pour le non-respect de la mixité Garçons/Filles ; pour causes de racisme ou d'antisémitisme ; pour causes de fugues et de non-respect des horaires. En fonction de la gravité des faits, le Directeur, responsable sera à même d'alerter les pouvoirs publics.

Tout acte jugé répréhensible par l'organisateur et/ou par la loi et ayant causé des dommages fera l'objet d'une facture qui sera directement imputée aux parents ou responsables légaux.

\* **Assurances** : Les contrats d'assurances souscrits par la commune garantissent les participants, le personnel, leurs déplacements, les locaux, le mobilier et le matériel. La commune de Bazencourt est assurée en Responsabilité civile. Toutefois, l'enfant devra être assuré en Responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer ; une attestation devra alors être fournie.

Date

Signature des parents